



6122 - Elle s'est mariée à l'insu de ses parents

question

Est-ce que le mariage secret est permis ? Mon amie est allée à la mosquée à l'insu de ses parents et s'est mariée là-bas en présence d'un seul témoin. Est-ce que ce mariage est valide ? J'espère obtenir une réponse. Puisse Allah vous bénir.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La validité du mariage requiert la participation d'un tuteur et de deux témoins intègres en vertu du hadith : **Pas de mariage sans tuteur** et du hadith : **Chaque fois qu'une femme se marie sans la permission de son tuteur, son mariage est caduc.** cela étant, il faudrait renouveler le contrat avec le consentement du tuteur et la présence de deux témoins intègres. Voir la question n° 2127. Allah le sait mieux.